



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU

24 AVR. 2026

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques**

Affaire suivie par Frédéric ALDEBERT
Pole Urbanisme Béarn
Tél : 05 59 80 88 06
Mél : frederic.aldebert@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

10 AVR. 2026

Pau, le

Le Président de la commission
à
Monsieur Gérard D'ARROS
Maire de la commune d'Arros-de-Nay

Objet : Avis de la CDPENAF du 1^{er} avril 2026 – révision du PLU de la commune d'Arros-de-Nay

Vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, le projet de révision du PLU de la commune d'Arros-de-Nay.

La commission s'est réunie le 1^{er} avril 2026 et a émis, selon les dispositions des articles L. 151-12, L. 151-13 et L. 151-16 du Code de l'urbanisme, les avis et observations ci-après :

- Avis favorable sur le projet de STECAL Ncv destiné à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, sous réserve que des précisions soient apportées sur le projet et qu'il soit strictement circonscrit à une emprise de 3.000 m².
- Avis favorable sur le projet de règlement des annexes et extension des constructions d'habitations existantes en zone A et N du PLU.

Le Président de la commission

Benoît HERLEMONT